

**BURKINA FASO**

UNITE - PROGRES - JUSTICE

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L'EXAMEN DU RAPPORT DU MALAWI  
POUR LE SECOND CYCLE DE L'EPU**

05 Mai 2015

**Monsieur le Président,**

La délégation du Burkina Faso adresse la bienvenue à celle du Malawi. Elle la félicite pour la présentation de son second rapport à l'Examen périodique universel.

Ce rapport met en évidence les efforts fournis par le Malawi pour prendre en compte les 71 recommandations qu'il a acceptées à l'issue de son premier EPU en novembre 2010.

Ma délégation se félicite de l'organisation réussie des élections présidentielle, législatives et locales en 2014, de la mise en place du projet de soutien aux droits de l'homme avec l'appui du PNUD, dans le cadre duquel la loi relative au Médiateur a été examinée afin de préciser les compétences et les fonctions de cette institution qui joue un important rôle pour la promotion des droits humains.

La traduction des engagements internationaux en réalité législative nationale participe de l'effectivité des droits humains sur le terrain.

C'est pourquoi, ma délégation apprécie à sa juste valeur le travail d'harmonisation entrepris dans ce sens par la Commission du droit.

Nous notons également que des efforts sont entrepris pour combler le retard dans la présentation des rapports aux organes conventionnels, protéger les droits des personnes handicapées, mieux faire connaître les droits humains au personnel pénitentiaire, à celui de la police et aux populations en général.

Par ailleurs, ma délégation se satisfait de l'intérêt marqué des autorités du Malawi pour la question des enfants, à travers des actions de lutte contre le mariage de ceux-ci et la promotion de la scolarisation des filles. Les droits des femmes ne sont pas en reste, cependant, ma délégation voudrait recommander au Malawi de mener des actions de vulgarisation de la loi sur l'égalité des sexes adoptée en 2013 et de mener à bien le Programme national pour une maternité sans risque, afin de réduire substantiellement le taux encore élevé de la mortalité maternelle.

Des efforts soutenus sont constatés dans le domaine de la lutte contre le VIH/Sida. Néanmoins, au regard des conséquences néfastes de ce fléau sur le développement économique du Malawi, nous lui recommandons d'intensifier ses efforts pour réduire de façon considérable le taux de prévalence de la maladie.

Pour terminer, nous souhaitons un plein succès au Malawi pour son EPU.

**Je vous remercie.**

*Caro Myniam Poussi*  
*Conseiller juridique*  
*Mission Permanente*  
*du Burkina Faso*  
*à Genève*